

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE SON FABRICANT

Nom du produit	Paraplast, Extra
Indication/présentation	Milieu d'inclusion de tissus/8 à 10 sacs par caisse (1 kg/sac)
Numéros de produit	8889-503002
Fabricant/fournisseur	Tyco Healthcare/Kendall
Adresse	15 Hampshire Street Mansfield, MA 02048
Téléphone	(508) 261-8000 (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h)
Numéro Chemtrec:	(800) 424-9300
Date de révision:	30 janvier 2004
Date de fiche technique de sécurité :	22 septembre 1998

Cette fiche technique de sécurité a été compilée conformément à la Directive CE 91/155/CE et à la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom de l'ingrédient	N° CAS/codes	Concentration	Énoncés R	Classification
Polyisobutylène	9003-27-4 Pas de numéro CE	< 5 %	Aucun	Aucune
Paraffine	8002-74-2 232-315-6	> 85 %	Aucun	Aucune
Cire microcristalline	63231-60-7 264-038-1	< 5 %	Aucun	Aucune
Résine hydrocarbonée	64742-16-1 265-116-8	< 5 %	Aucun	Aucune
Hydroxytoluène butylé	128-37-0 204-881-4	1.00%	Aucun	Aucune

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers - UE

Non classé comme produit dangereux.

Voies d'exposition

- Contact avec les yeux - Contact avec la peau

Statut cancérogène

Non considéré cancérogène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

Organes cibles

- Yeux - Peau

Effets sur la santé - Yeux

Un contact risque de causer une légère irritation transitoire.

Effets sur la santé - Peau

Le produit risque de causer une irritation.

Effets sur la santé - Ingestion

Une forte dose pourra avoir les effets suivants :

- nausées - vomissements - diarrhée – douleurs abdominales – occlusion intestinale – lésions hépatiques - lésions cérébrales

Effets sur la santé - Inhalation

Aucun effets secondaire n'est attendu dans des conditions normales d'utilisation. L'inhalation de vapeurs de cire de paraffine en cours de chauffage risque d'irriter les yeux, le nez et la gorge.

4. PREMIERS SOINS

Yeux

Rincer immédiatement l'œil à grande eau pendant 15 minutes minimum, en le maintenant ouvert. Consulter un médecin en cas de douleur ou de rougeur persistante.

Peau

Si une irritation de la peau ou d'autres symptômes apparaissent, cesser d'utiliser le produit. Si les symptômes persistent, contacter un médecin.

Ingestion

Ne pas provoquer les vomissements. Faire boire 1-3 verres d'eau à la victime pour diluer le contenu de l'estomac. Ne jamais rien administrer par la bouche si la victime est sur le point de perdre connaissance, s'est évanouie ou a des convulsions. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène. Si les symptômes persistent, contacter un médecin.

Remarque à l'attention des médecins

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction

Ininflammable. Sélectionner un moyen d'extinction adapté aux autres produits impliqués.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Lors d'un incendie, ce produit risque de dégager des vapeurs dangereuses.

Équipement de lutte contre l'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements procurant une protection complète.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Ce produit pourra être ramassé à la pelle dans un seau, avec du papier absorbant ou un autre produit absorbant. Si la cire est chaude, la laisser refroidir avant de commencer le nettoyage. Pour nettoyer les déversements de cire refroidie, utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles pour racler la cire dans des récipients adaptés à la mise au rebut. Porter des vêtements de protection appropriés.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Maintenir tous les récipients hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. La zone de stockage doit être : - fraîche - sèche - bien ventilée - à l'écart de produits incompatibles

8. PRÉVENTION D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Normes d'exposition professionnelles (OES)

Les limites d'exposition sont indiquées ci-dessous, le cas échéant.

Polyisobutylène

Aucune assignée.

Paraffine

(vapeurs) ACGIH : Valeur limite d'exposition 2 mg/m³ 8 h (moyenne pondérée dans le temps).

UK EH40 : OES 2 mg/m³ 8 h (moyenne pondérée dans le temps).

UK EH40 : OES 6 mg/m³ 10 min (moyenne pondérée dans le temps).

8. PRÉVENTION D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**Cire microcristalline**

Aucune assignée.

Résine hydrocarbonée

Aucune assignée.

Hydroxytoluène butylé

Aucune assignée.

Installations techniques

Aucune installation technique spécifique nécessaire. Une ventilation ambiante générale adéquate est attendue pour limiter les taux de particules en suspension. Le chauffage de ce produit risquant de dégager des vapeurs, une ventilation d'évacuation locale est recommandée pour maintenir les concentrations de particules en suspension en dessous des limites d'exposition.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire en cas de risque d'inhalation de brouillards ou vapeurs se dégageant du produit chauffé. La sélection du respirateur devra se faire en fonction de la concentration de particules en suspension détectée sur le lieu de travail et ne doit pas dépasser les limites de fonctionnement du respirateur.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à coques latérales ou lunettes étanches

Protection du corps

Vêtements de travail standard.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Granulés solides
Couleur	Incolore - Blanc - Translucide
Odeur	Inodore
pH	Aucune donnée disponible.
Point/intervalle d'ébullition (°C/F)	Aucune donnée disponible.
Point de fusion (°C/F)	47-65 / 117-149 (selon la qualité)
Point d'éclair (PMCC) (°C/F)	204 / 400
Auto-inflammabilité (°C)	245 (pour de la paraffine pure)
Limites d'explosion (%)	Aucune donnée disponible.
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible.
Densité	Aucune donnée disponible.
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Densité de vapeur (Air = 1)	Aucune donnée disponible.
Viscosité (cSt)	Aucune donnée disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Stabilité**

Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter

-Chaleur – Haute températures

Produits à éviter

-Réducteurs – Acides puissants

Polymérisation dangereuse

Impossible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux

- fumée âcre et vapeurs irritantes - oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Faible niveau de toxicité aiguë prédit.

Paraffine : une dose de 100 mg appliquée à l'œil du lapin pendant 24 heures a engendré une légère irritation. Une dose de 500 mg appliquée à la peau du lapin pendant 24 heures a engendré une légère irritation.

Résine hydrocarbonée : DL50 orale (mammifère) 7 000 mg/kg.

Hydroxytoluène butylé : DL50 orale (rat) 890 mg/kg.

Toxicité chronique/cancérogénicité

Paraffine : Lors d'une implantation chez le rat (120 mg/kg) et la souris (480-660 mg/kg), a causé des tumeurs de la vessie, des poumons et du thorax.

Hydroxytoluène butylé : Évaluation du CIRC : La cancérogénicité de ce produit pour l'homme n'est pas classifiable (Groupe 3).

Génotoxicité

On ne prévoit pas que ce produit aura des effets mutagènes.

Toxicité pour la reproduction/le développement

On ne prévoit pas que ce produit aura des effets sur la reproduction ou sur le développement.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Mobilité

Aucune étude pertinente identifiée.

Persistance/dégradabilité

Aucune étude pertinente identifiée.

Bioaccumulation

Aucune étude pertinente identifiée.

Écotoxicité

Aucune étude pertinente identifiée.

13. ISE AU REBUT

Mettre au rebut conformément aux réglementations nationales et locales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données DOT CFR 172.101

Non réglementé

Appellation réglementaire ONU

Non réglementé

Classe ONU

Aucun.

Numéro ONU

Aucun.

Groupe de conditionnement ONU

Aucun.

Classification pour le transport
aérien (IATA)

Consulter les réglementations IATA actuelles avant un transport aérien.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Informations d'étiquetage UE**

La classification et l'étiquetage ont été effectués conformément aux directives de l'UE 67/548/EEC et 99/45/EC, amendements inclus.

Symbole de danger et indication de danger de l'UE

Conformément à la directive de la commission CE 67/548/EEC, ce produit n'est pas classifié.

Énoncés R

Aucun.

Énoncés S

Aucun.

RÉGLEMENTATIONS AMÉRICAINES (fédérales, nationales) et LOIS INTERNATIONALES D'ENREGISTREMENT DES PRODUITS CHIMIQUES**Liste TSCA**

L'inclusion de tous les ingrédients à l'inventaire des substances chimiques stipulé par la *Toxic Substance Control Act* de l'EPA a été vérifiée.

Liste EINECS

Tous les ingrédients de ce produit figurent à l'inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS) ou sont exempts d'inclusion à la liste.

Liste DSL (Canada)

Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (DSL).

Loi sur le droit de savoir (MA)

L'inclusion de tous les composants à la liste des substances du Massachusetts (MSL) a été vérifiée. Ces composants présents à ou au-dessus de la concentration minimum incluent : - Paraffine - Hydroxytoluène butylé

Loi sur le droit de savoir (PA)

Ce produit contient les produits chimiques suivants qui figurent sur la liste des substances dangereuses de Pennsylvanie : - Paraffine - Hydroxytoluène butylé

Loi sur le droit de savoir (NJ)

Ce produit ne contient aucun produit chimique figurant sur la liste des substances dangereuses sur les lieux de travail du New Jersey. - Hydroxytoluène butylé

Proposition 65 (Californie)

Ce produit ne contient aucun ingrédient considéré par l'État de la Californie comme causant cancers, malformations à la naissance ou autre problème de reproduction.

SARA Titre III sect. 302 (EHS)

Ce produit ne contient aucun produit chimique sujet à SARA Titre III Section 302.

SARA Titre III sect. 304

Ce produit ne contient aucun produit chimique sujet à SARA Titre III Section 304.

SARA Titre III sect. 311/312 Catégorisation

Dangers immédiats (aigus) pour la santé

Dangers différés (chroniques) pour la santé

SARA Titre III sect. 313

Ce produit ne contient aucun produit chimique figurant à la section 313 à une concentration égale ou supérieure à la concentration de minimis.

16. UTRES INFORMATIONS**Cotes de danger selon la NFPA**

Code NFPA pour l'inflammabilité - 1

Code NFPA pour la santé - 1

Code NFPA pour la réactivité -0

Code NFPA pour des dangers spécifiques - Aucun

Cotes de danger selon le HMIS

Code HMIS pour l'inflammabilité - 1

Code HMIS pour la santé - 1

Code HMIS pour la réactivité -0

Code HMIS pour la protection personnelle - Voir Section 8

Abréviations

Sans objet : indique aucune information pertinente trouvée ou disponible

N° CAS : numéro du *Chemical Abstracts Service*ACGIH : *American Conference of Governmental Industrial Hygienists* (Association américaine des hygiénistes industriels du gouvernement)OSHA : *Occupational Safety and Health Administration* (Administration de la sécurité et de la santé professionnelles)

VLE : valeur limite d'exposition

NET : niveau d'exposition tolérable

STEL : limite d'exposition de courte durée

NTP : *National Toxicology Program* (Programme national de toxicologie)

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

UE : Union Européenne

R : Risque

S : Sécurité

CL50 : concentration létale à 50 %

DL50 : dose létale à 50 %

DBO : demande biologique d'oxygène

KoC : coefficient de partition de carbone organique dans le sol

Préparé par : EnviroNet LLC.

Les informations et recommandations présentées dans cette fiche technique sont tirées de sources jugées précises ; par conséquent, la Kendall Company n'endosse aucune responsabilité quant à la précision ou à l'intégralité de ces informations. Il incombe à l'utilisateur de déterminer l'adaptabilité des informations à ses applications particulières.